Châteauguay

Avis public

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2254-26

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2026, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement d'emprunt parapluie E-2254-26 d'un montant de 11 878 000 $ visant la réalisation de travaux relatifs à la voirie et aux infrastructures d'aqueduc, d'égout et de réseau pluvial.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 9 novembre 2026 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 novembre 2026.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 27 novembre 2026

Le greffier,



George Dolhan, notaire

Châteauguay

Avis public

CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2254-26

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 27 novembre 2026, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt parapluie E-2254-26 d'un montant de 11 878 000 $ visant la réalisation de travaux relatifs à la voirie et aux infrastructures d'aqueduc, d'égout et de réseau pluvial, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 27 novembre 2026, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 27 novembre 2026.

Le greffier,



George Dolhan, notaire